



Paris se dote d'une brigade dédiée à la lutte contre les incivilités

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé lundi la création d'une brigade de lutte contre les incivilités. Avec des effectifs renforcés et une organisation modernisée, la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) fondera son action autour de trois piliers : réactivité, efficacité et proximité.

Il y a un an, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a ouvert une vaste concertation afin de réformer les services municipaux en charge de la prévention et de la protection sur l'espace public. Cette réforme ambitieuse, en faveur du droit à la sécurité et à la tranquillité publique, a été présentée lundi au Conseil de Paris. Elle est à présent aboutie et entrera en vigueur dès la mi-septembre.

Elle représente un important saut quantitatif. « Les effectifs dédiés à la prévention et à la sécurisation de l'espace public vont quasiment doubler, pour atteindre 1.900 agents, contre 1.100 actuellement », a annoncé Colombe Brossel, adjointe à la Maire. Cette progression sera rendue possible par de nouveaux recrutements et par le regroupement au sein d'une même direction de différents services aujourd'hui dispersés, qui rejoindront la future DPSP sur la base du volontariat. Ils seront chargés de la lutte contre toutes les formes d'incivilités.

Elle traduit aussi un saut qualitatif. Au sein de cette direction, la Ville de Paris constituera une brigade d'intervention de 320 agents, mobilisables sur le terrain 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Elle sera en mesure de répondre aux situations d'urgence, en particulier le soir et le week-end. Elle appuiera les équipes décentralisées, désormais réparties en dix circonscriptions – contre six aujourd'hui – pour un maillage territorial au plus près des besoins.

Cette organisation modernisée et cette présence renforcée des agents sur le terrain vont permettre de mieux prévenir et sanctionner les actes d'incivilités, qu'il s'agisse des déjections canines, de mictions intempestives, de ventes à la sauvette ou encore d'occupations illégales de l'espace public. La complémentarité de cette direction avec les services de l'Etat, notamment la police nationale, sera ainsi consolidée. Les forces de l'ordre pourront se concentrer encore davantage sur leurs missions prioritaires que sont la sécurité des personnes et des biens, et la gestion de l'ordre public.